

**FICHE PRATIQUE CFE-CGC****Epargne salariale 2020 #1:****ESOP, intérressement,  
versements volontaires****OPERATION ESOP 2020**

Le fait marquant cette année est la chute brutale du cours de l'action Airbus et par conséquence de la part de fonds ESOP entamée juste durant la campagne de souscription. Beaucoup d'entre vous ont pu annuler ou modifier leur ordre d'achat avant la fin de la campagne. Ceux qui ont souscrit sont aujourd'hui virtuellement perdants quel que soit le montant souscrit. Mais qui n'a rien vendu n'a rien perdu !

L'investissement dans l'entreprise et en bourse en général est un investissement de long terme. Les sommes investies sont bloquées pour 5 ans au sein du PEG ce qui laisse le temps de voir revenir des jours meilleurs.

Les nouvelles parts ESOP ont été livrées sur votre PEG le 14 mai et **le paiement sera prélevé sur votre salaire à partir de fin mai**. Pour ceux qui ont souscrit des actions en direct elles apparaîtront sur votre compte Société Générale courant juin (elles sont bloquées pour un an)

**INTERESSEMENT: COMMENT LE PLACER AU MIEUX ?**

Cette année la campagne de placement de l'intérressement et de versements volontaires sur le PERCO est ouverte du 20 mai au 5 juin. Vous allez pouvoir choisir de placer votre intérressement soit sur le PEG, soit sur le PERCO, soit sur votre CET, soit de vous les faire payer.

Le versement de la participation ou son placement interviendront en novembre avec une nouvelle opportunité de versements volontaires.

Pour bénéficier de l'exonération de charges (hors CSG/CRDS) et de l'exonération d'impôt sur le revenu, vous pouvez placer votre prime d'intérressement, soit sur le PEG si votre horizon d'épargne est à court terme (5 ans), soit sur le PERCO si votre épargne s'oriente sur la préparation de votre retraite et que vous acceptez de bloquer votre épargne jusqu'à cette échéance. PEG et PERCO permettent aussi d'épargner par exemple pour acquérir votre résidence principale (cas majoritaire de déblocage anticipé).

Seules les sommes placées sur le PERCO permettent de toucher un **abondement de 40% plafonné à 600€**.

**Votre prime d'intérressement brute est de 2025,00 € (soit 1828,78 € après déduction CSG/CRDS)**

Sans action de votre part, 100% de votre intérressement sera placé sur le fond du PEG **MONETAIRE PEG AIRBUS GROUP**.

**Vous pouvez donc optimiser ce placement en décidant de placer au moins 1500€ sur le PERCO afin de maximiser votre abondement (40% limité à 600 € sur la valeur brute de l'intérressement)**

**Exemples de placement:**

- 1) **Vous souhaitez maximiser votre abondement** tout en préservant la disponibilité de votre épargne, vous pouvez placer 1500 € brut d'intérressement sur le PERCO pour obtenir le maximum d'abondement de 600 € brut et placer le solde de votre intérressement et la participation sur le PEG.
- 2) **Vous souhaitez maximiser votre épargne retraite:** vous pouvez placer l'intégralité des la prime sur le PERCO, votre abondement sera aussi de 600 € pour une épargne intégralement bloquée jusqu'à la retraite, sauf en cas de déblocage anticipé (achat résidence principale, accident de la vie,...)
- 3) **Vous souhaitez pouvoir débloquer les sommes au bout de 5 ans** pour un projet personnel hors cas de déblocages anticipés du PERCO : vous pouvez placer l'intégralité de la somme sur le PEG, votre abondement sera alors nul.

## VERSEMENT VOLONTAIRE

**Vous avez également la possibilité de faire un versement volontaire.**

Vous pouvez également verser des jours issus du CET vers le PERCO. Ce placement sera **défiscalisé dans la limite de 10 jours placés** et vous bénéficieriez également de l'**abondement supplémentaire de 40%** (jusqu'à ces 10 jours), **sans plafond**, et ce depuis l'accord du 13/11/17 signé par la CFE-CGC. Vous aurez à nouveau l'opportunité d'effectuer ou de compléter ce placement au mois de novembre.

En cas de placement volontaire en argent sur le PERCO **vous bénéficieriez de l'abondement de 40%** (dans la limite du plafond global de 600€ commun avec le placement participation/intérressement). Les sommes ainsi versées **ne bénéficient pas de l'exonération d'impôt sur le revenu** car notre PERCO n'a pas encore été converti en PER Collectif (nouvel accord à négocier avec la direction)

## MODE DE PLACEMENT INTERESSEMENT : PEG OU PERCO ?

Dans le cas de placement sur le PEG votre épargne sera placée par défaut sur un FCP monétaire. Ce fonds a vu son rendement fondre en dessous de l'inflation ces dernières années. Vous pouvez ensuite arbitrer vos placements si vous souhaitez choisir un FCP plus rentable (mais aussi plus risqué). Dans le cas de placement sur le PERCO le placement par défaut est en gestion pilotée par EPSENS (ex Humanis) qui fait évoluer la répartition de vos placements en fonction du profil d'investissement que vous avez défini, mais vous pouvez ensuite arbitrer si vous décidez de gérer vos placement de façon active.

⇒ **Dans le PEG, vous pouvez arbitrer sur les différents supports classés ci-dessous par risque croissant et dont nous vous donnons les performances récentes :**

FCPE du PEG	Risque	2019	2018	2017	2016	2015	Perf. Moy. Annuelle/5 ans au 31/03/2020
PEG AIRBUS TRESORERIE	1	0,62%	-0,48%	-0,23%	-0,06%	0,12%	-0,19%
PEG AIRBUS PROTECT 90	3	3,21%	-3,92%	1,69%	0,54%	1,13%	-1,68%
PEG AIRBUS OBLIGATIONS	3	3,87%	-0,71%	0,78%	2,51%	0,03%	4,04%
PEG AIRBUS DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	3	Nouveau fonds ouvert depuis le 25/11/2019					-2% depuis la création
PEG AIRBUS DIVERSIFIE	4	14 %	-6,66%	6,22%	3,03%	6,66%	0,63%
PEG AIRBUS ACTIONS	5	24,95%	-10,75%	10,60%	2,13%	10,76%	-1,38%
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE	6	18,28%	18,28%	-15,14%	10,25%	2,33%	-4,56%
ESOP AIRBUS	7	56,75%	1,33%	36,54%	1,60%	55,30%	-0,88%

Les plus-values des sommes placées sur le PEG sont défiscalisées (sauf cotisations sociales).

Si vous faites l'effort de verser régulièrement pendant cinq ans sur le PEG les versements ultérieurs seront alors moins mobilisateurs d'épargne puisque vous pourrez alors débloquer les sommes disponibles pour financer vos nouvelles souscriptions.

Si donc vous avez besoin de liquidités immédiates, pensez à débloquer les sommes disponibles sur votre PEG plutôt que de vous faire payer l'intérressement qui sera alors soumis à l'imposition sur le revenu à votre taux marginal (ex 30 % si revenu fiscal foyer > 25,6 K€).

⇒ **Dans le PERCO, vous pouvez arbitrer sur les différents supports classés ci-dessous par risque croissant et dont nous vous donnons les performances récentes :**

FCPE du PERCO	Risque	2019	2018	2017	2016	2015	Perf. Moy. Annuelle/5 ans au 31/03/2020
MONETAIRE PERCO AIRBUS	1	-0,32%	-0,38%	-0,29%	-0,08%	0,04%	- 0,27 %
ESPENS OBLIGATIONS ISR	2	4,38%	-0,86%	1,15%	2,64%	-0,14%	0,57 %
DIVERSIFIE PERCO AIRBUS	4	10,51%	-6,18%	7,10%	2,89%	3,25%	-1,27 %
EPSENS ACTIONS PME-ETI	6	13,16%	-27,16%	11,12%	-	-	-4,58% (4 ans )
EPSENS ACTIONS ISR	6	22,99%	-14,52%	7,93%	3,43%	5,90%	-4,17 %
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE	6	18,28%	18,28%	-15,14%	10,25%	2,33%	-4,56%

⇒ **A la sortie du PERCO si vous choisissez la solution du versement d'un capital vous échapperez à la fiscalisation des sommes alors que avec la sortie en rente vous serez imposé sur ces revenus différés.**

⇒ **A vous de déterminer votre stratégie et horizon de placements, et n'oubliez pas que les performances futures ne présagent pas des performances passées!**